

ESI BORDEAUX ESI POITIERS ESI LIMOGES ESI TOULOUSE

CHS simplifié du 06/04/2020

DISI	Philipe MAIZY, Pierre MARQUES, Sophie EYMARD
Direction Limoges	Sylvie ZALDUA, Alain SOULARUE
Direction Poitiers	Thierry GRANATA-GOLDMAN
Direction Bordeaux	Pascale DELMAS,
Direction Toulouse	Marianne LACAZE

Solidaire	Bruno Rigoulet, Eddy CHANAUX, Geneviève DELAUNAY
CFDT	Erik GIVERNAUD, Mathieu DATCHARRY, Michel PICCO
CGT	Laurent Bancon, Genevieve BOURREL, Béatrice BOISSON
Force Ouvrière	Maryline SOUCHARD, Marie-Marthe SUREAU, Philippe LEFORT

Médecin de prévention

Les modalité de reprise après la période de quatorzaine ?

La reprise est faite uniquement sur avis du médecin traitant de l'agent et du médecin de prévention rattaché à sa direction.

Les personnes à risque

Quelles sont les démarches à faire par les personnes à risque ? Fautil un avis du médecin de prévention ?

Lorsqu'un agent signale, soit à sa direction soit directement au médecin de prévention, qu'il est dans une situation potentiellement à risque, un avis (positif ou négatif) est rédigé par le médecin de prévention. Un recensement de ces personnes a été fait en début de la période de confinement.

Est ce que l'agent a un retour à chaque fois ?

Le retour est réalisé soit par le service RH de proximité ou directement par le médecin de prévention qui voit avec l'agent pour communiquer sur la décision prise.

Si l'agent fait une demande directement au médecin de prévention, le retour du médecin de prévention est fait à l'agent et au service RH de l'agent.

Si l'agent n'a rien signalé la direction ne peut pas le faire à sa place.

Proche ou conjoint d'un agent DGFIP ayant une pathologie, quels sont les principes à suivre ?

La médecin de prévention indique que si l'agent a un enfant ou un conjoint à risque, elle recommande que l'agent soit considéré comme personne à risque. De plus, dans les directions où cela a été préconisé, les directions ont suivis l'avis du médecin de prévention. Cette situation a été évoquée il y a une dizaine de jours avec le médecin coordinateur au niveau de la région.

Un avis défavorable a été rendu pour un agent sur Poitiers. Compte tenu des éléments donnés précédemment par le médecin de prévention, pourquoi ces préconisations n'ont pas été appliquées dans le cas de cet agent ?

Le Président indique que ce cas a déjà été traité. La direction a suivi la préconisation du médecin de prévention de Poitiers. La réponse du médecin de prévention a été très claire, son avis a été suivi. Le président complète en indiquant qu'il n'envoie pas les personnes à la mort. Les directions font le maximum pour l'instant concernant les gestes barrières.

La Médecin de Prévention complète en indiquant que tout dépend de la pathologie du proche du conjoint. Effectivement, la personne peut être atteinte d'une pathologie grave, mais non prévue dans la liste des maladies à risque pour le COVID19. Mais sans connaître la situation particulière de l'agent elle ne peut donner un avis plus précis.

Les masques

Étendre le port du masque à tous les agents en présentiel ?

La Médecin de prévention indique que le masque protège en théorie, mais pour l'instant rien n'est confirmé sur ce point. Il ne peut être fait que ce qui est préconisé par le SG.

Vu ce qu'il se profil, il faudrait acheter plus de masques ?

Le Président indique que le déconfinement n'est pas encore pour tout de suite. Il faut suivre les recommandations au maximum (gestes barrières entre autre).

Des dispositifs particuliers vont se mettre en place rapidement pour les missions s'exerçant sur site (ex : éditique, assistance de proximité...), notamment avec le port obligatoire de masque pour tous les agents présent sur leur lieu de travail. Le Président indique qu'il est prévu 2 masques par jour et par agent concerné. Une formation est réalisée pour pouvoir mettre et enlever correctement les masques et limiter les contaminations potentielles de ces phases critiques.

Le médecin de prévention conseille aux personnes qui portent des lunettes, de les nettoyer à l'eau savonneuse au moins 3 voir 4 fois par jour au minimum, surtout pour les personnes portant un masque.

Pourquoi pas FFP2?

Le Président indique que ce type de masque est très compliqué à avoir et qu'ils sont réservés aux personnels soignants.

La Médecin complète en indiquant que ces masques FFP2 sont difficiles à porter. Les garder pour les personnels soignants est préférable. Les masques chirurgicaux sont plus confortables à porter.

Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Les organisations syndicales (OS) souhaitent recevoir PCA avec le nombre d'agents par site présent chaque jour pour faire un suivi.

Ce dénombrement journalier n'est pas fait dans les autres DISI. La liste des missions prioritaires inclus dans le PCA a été donnée. Dans les différents sites, il y a un dénombrement des agents qui est réalisé. Le président propose d'envoyer le même tableau de dénombrement des qu'ils font pour le service RH2C à une fréquence 2 fois par semaine aux différentes OS.

Webmail

Où en est t'on du déploiement de la messagerie par webmail ? Y a t'il des ouvertures pour de nouvelles connexion ?

Le Président indique qu'il y a un renfort au niveau du webmail, mais pas au niveau du portail (PIGP). A partir du 07 ou 08 avril 2020, les habilitations au webmail vont pouvoir reprendre. Cependant, il rappelle que ces habilitations se feront au départ avec parcimonie et se faisant direction par direction. Ils attendent le feu vert pour l'habilitation des agents. La priorité sera mise sur les agents en AA mais étant sur des missions prioritaires pour accéder au webmail de chez eux.

Les différentes OS demandent à être concernées par cette priorité

Le Président demande qui doit réaliser l'habilitation de ces messageries syndicales, si c'est lui ou la centrale. Une recherche sur ce point sera réalisée rapidement pour que les différentes OS aient accès à leur BALF.

Communication avec les agents en AA

Est-il possible d'avoir un minimum de communication avec tous les agents sur les évolutions des missions ? Il y a une souffrance des agents totalement isolés, une génération de frustration...

Le Président explique que c'est un exercice difficile.

Les agents prévu dans le PCA qui sont en présentiel ou en télétravail ont accès à tous les moyens de communications habituels (Ex : Ulysse,...).

Pour les agent en confinement et qui n'ont pas accès au webmail, pour l'instant il n'y a pas de solution pour pouvoir les informer. Certains chefs de services ont demandé les adresses mail personnelles des agents pour continuer à communiquer tout au long de la crise. De plus, le service RH de la DISI a demandé aux agents de bien vouloir donner leurs coordonnées pour pouvoir les joindre. Mais certains agents n'ont rien communiqué. Le Président indique que pour ceux qui n'ont rien donné, il est compliqué de communiquer avec eux. Le système est perfectible, mais actuellement il n'y a pas de solution miracle. Il rappelle que la communication est un exercice difficile et qui prend du temps, mais qui est indispensable.

Comment allez-vous contacter les agents qui n'ont pas donné leur mail ou leur téléphone pour leur dire de reprendre le travail ?

Le Président indique que c'est une bonne question. Dans le pire des cas, un courrier sera adressé aux agents concernés. Il espère, cependant, que les adresses postales indiquées sous SIRHIUS sont valides.

Exploitation Poitiers

Il reste 2 services où les agents viennent séparément chaque jour pour réaliser leur mission hors assistance de proximité et éditique. Le télétravail est-il envisageable ?

Le Président indique que ces agent exercent des missions prioritaires avec des effectifs en présence par rotation. De plus, l'accès au télétravail est donné quand cela est possible. Le Directeur de Poitiers espère que d'ici miavril, ces agents puisse être pourvu d'un matériel leur permettant de télétravailler. Il espère qu'un redéploiement de poste pourra être réaliser pour certaines missions.

Utilisation des PC d'astreintes ou dotation d'autres portables de missions non prioritaires

Le Président tient à démentir une rumeur selon laquelle les PC tini sont autorisés pour le télétravail. Ce n'est qu'un bruit de couloir.

Pour les ordinateurs portables nécessaires pour télétravailler, il y a un impératif technique qui fait que le VPN est possible ou non. Pour certaines missions de Poitiers, le PTS entre autre. Il est nécessaire d'avoir des PC de haute performance pour pouvoir réaliser ces missions. Le service du PTS de Poitiers a des besoins spécifiques avec des machines particulières. Les ordinateurs portable ont été commandés et devraient arriver mi-avril. De plus, la configuration de ces PC est musclée avec l'accès à 2 zones de sécurité en particulier.

Le Président indique que lorsque la mutualisation de matériel est possible au sein de la DISI, cela est fait. Mais dans certains cas particuliers, il faut des PC très particuliers.

Pourquoi ne peut-on pas utiliser les PC d'astreinte ?

Le Directeur de Poitiers indique qu'ils sont déjà utilisés pour maintenir les astreintes en vue de la campagne téléIR qui arrive.

Le Président essaie de régionaliser les PC qui peuvent être utilisés pour télétravailler, mais de préférence à proximité de là où le PC provient. Car à la fin, il faudra les rendre.

Il est prévu à la fin de la crise sanitaire de revoir certaines choses, notamment en commandant plus de portables que de fixe à l'avenir.

Assistance Technique Particulier (AT Part) Bordeaux

Il y a 3 agents en rotation sur place qui vont gérer le niveau 2 (N2) de l'assistance.

Ces 3 agents vont gérer toute la France ou juste une partie ?

L'AT Part de Bordeaux est une assistance de N2 pour la fiscalité des particuliers . Il est positionné en renforcement du PUV¹, avec les ESI d'Amiens et Rouen. La Directrice de l'ESI de Bordeaux, rappelle que l'AT ne répond pas directement aux usagers, mais à des agents de la DGFIP en poste. De plus, leur mission est de répondre à des formuels. Une étude est en cours, pour doter les agents de l'AT Particulier d'un téléphone professionnel dans le cas où l'agent est à rappeler le service demandeur.

Est-il possible de doter les agents ayant un PC portable ou ultra portable (de la nouvelle commande) avec un écran supplémentaire ?

Le Président indique que la dotation ETNA a permis d'acheter 2200 portables. Les ultras portables doivent arriver vers mi-avril. Il n'a pas été prévu d'acheter des écrans supplémentaires, car la problématique est identique à celle des commande de PC portable. Les agents étant dotés d'un PC ultra-portable travailleront avec l'écran d'origine du PC. Il précise que la situation est dégradée le temps du confinement. C'est un palliatif qui est mis en place pour pouvoir pour augmenter le nombre de télétravailleur. Ce n'était pas prévu de travailler dans de telles conditions sur le long terme, « on essaie de se débrouiller ». L'achat d'ultra-portable a été faite car ils étaient disponibles rapidement sur le marché français.

Ne pouvons nous pas anticiper et prêter un écran supplémentaire même s'il n'est pas neuf? La possibilité d'emprunter un écran et le câble sur le poste de l'agent par exemple? Ce côté débrouille justement, en donnant un écran et un câble aux agents directement éviterai le retour des agents pour une demande d'écran future.

Le Président indique qu'ils vont regarder concernant ce point particulier. Il précise que ces missions de télétravail sont réalisées sur une période donnée, et pas *ad vitam æternam*.

CID

Il y a des remontées du terrain indiquant que des mopieurs sont actuellement en livraison dans différents départements.

Les installations des mopieurs SOLEM3 sont réalisés uniquement si les mopieurs précédents ont été enlevés. Les agents de la CID ont un équipement et connaissent les gestes barrière. Il pourront les installer au besoin. De plus, le retrait est demandé par le service BIL qui voit avec le prestataire. Le retrait dépend donc de la disponibilité des agents du prestataire.

1 PUV: Plateau Unique Virtuel

Est-ce que le service BIL peut demander aux prestataires de ne pas retirer les mopieurs SOLEM2.

Chaque direction prend les décisions concernant ces mopieurs. La mise en place des mopieurs SOLEM3 doivent être réalisée dans la mesure du possible pour que les directions conservent la possibilité d'imprimer. Donc certains déplacements seront à faire pour réaliser ces missions. Les risques peuvent être limités en respectant les gestes barrières (masques, gants, désinfection...).

Mesures particulières

Temps de travail

M. Maisy directeur de la Disi précise que pour les établissements de Bordeaux, Poitiers et Limoges, les agents sont en mission quand ils travaillent sur place dans les bureaux et en ASA ou en télétravail lorsqu'ils sont chez eux.

Concernant l'édique, le pointage est obligatoire sans écrêtage ; et pour les itinérants s'il y a des heures supplémentaires cela sera vu avec la DG. Il faut avoir l'accord de son chef de service avant de partir du bureau surtout avant l'heure légale.

Remboursement frais restauration pendant la crise

Concernant les frais de repas des agents présent sur site, la piste de réflexion serait FDD. Le Président indique que les agents devraient conservés tous leurs justificatifs de paiement concernant leur frais de restauration. Pour le moment, il ne sont pas à fournir.

Congés annuels

La DISI attend toujours la réponse de la Direction Générale. Concernant les congés annuels ils sont maintenus s'ils ont été déposés et validés par le chef de service avant le confinement. Des jours de congés sont accordés pour les agents en PCA à voir avec le chef de service. Il n'y a pas de congés pendant la campagne DPR sur les sites concernés.

Frais de missions personnel itinérant

Pour la CID il y a peu de FDD à valider. Cette validation est faite une fois par semaine minimum, bien que certaines validations sont en attente depuis 25 jours (soit avant le confinement).

Démarrage DPR

Organisation des éditions

La date de remise à la poste des DPR est prévue au 6 mai. Le rythme des éditions nécessite la présence des agents entre 8h et 16h, avec une pause méridienne d'une heure. Il a été demandé aux agents s'il était possible d'allonger le temps de présence de 7h45 à 17h, afin d'être dans le timing pour l'envoi postal. Les agents ont tous répondu positivement. En effet à Poitiers il y a une seule chaîne d'impression pour les 2042 automatique et 2 chaînes de finition.

Le bureau SI2A rappelle que les mesures-barrière ont un coût. Il faudrait donc travailler 7h par jour jusqu'à la mi-mai afin de terminer les éditions. Un éventuel délestage auprès d'autres établissements pourrait être effectué.

De ce fait un nouveau schéma avec une seule vacation journalière a été mis en place : 7h45 à 12h et 12h45 à 17h, avec une attention particulière pour ces agents au moment des dates des 29 et 30 avril et du 6 mai : date-butoirs.

Editique à Poitiers : nettoyage des machines

Les machines sont-elles nettoyées par une entreprise spécialisée avec des produits spécifiques Covid 19 ?

Actuellement les machines sont nettoyées par les agents selon un protocole particulier : le process a été vu ensemble avec la Direction et le responsable du service et sur recommandation de SI2A, plus le médecin de prévention. Les machines sont désinfectées avec une fréquence d'une fois toutes les heures : les agents nettoient les machines, puis vont se laver les mains. Pendant ce temps-là, les vacataires passent des lingettes désinfectantes sur certaines zones marquées des machines. Le sol et les poignées de portes sont régulièrement nettoyés avec des produits désinfectants. Le Président indique que si le process actuel n'était pas respecté ou défaillant, il serait envisagé de demander à des sociétés spécialisées de réaliser le nettoyage des machines. Pour l'instant, le process correspond à ce qui est souhaité.

Primes COVID aux agents DGFIP?

Qu'en est-il au niveau des agents de la fonction publique et en particulier de la DGFIP ?

Pour le moment il n'y a pas de mode de calcul. C'est un sujet qui est évoqué au niveau Interministériel. Il faudra comptabiliser le nombre des ayant-droits, le nombre d'agents en PCA, leur temps de présence sur les postes, éventuellement les types de poste, par exemple pour les itinérants.